



# COUPE DE FRANCE DES CIRCUITS

## A L'Anneau du Rhin - 27-28 Juin 2015



### REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le Règlement standard des Circuits "asphalte" et le Règlement Standard de la Coupe de France des Circuits FFSA. Les articles ne figurant pas sur ce Règlement Particulier sont identiques à la Réglementation Standard

#### SOMMAIRE

ARTICLE 1p - ORGANISATION DE LA COURSE	ARTICLE 6p - SITES ET INFRASTRUCTURES
ARTICLE 2p - ASSURANCES	ARTICLE 7p - DEROULEMENT de l'EPREUVE
ARTICLE 3p - CONCURRENTS et PILOTES	ARTICLE 8p - PENALITES
ARTICLE 4p - VEHICULES et EQUIPEMENTS	ARTICLE 9p - CLASSEMENTS
ARTICLE 5p - PUBLICITE	ARTICLE 10p - PRIX

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'ANNEAU DU RHIN (en tant qu'organisateur administratif et technique), avec le concours l'association FESTIVAL AUTO MOTO (pour l'encadrement du public) organisent les 27-28 Juin 2015 un meeting dénommée **10<sup>ème</sup> COUPE DE FRANCE DES CIRCUITS à L'ANNEAU DU RHIN**. Ce meeting Régional CPEA se déroulera sur le CIRCUIT DE L'ANNEAU DU RHIN - 68127 BILTZHEIM, dans le cadre du **13<sup>ème</sup> FESTIVAL AUTO MOTO** et compte pour la COUPE DE FRANCE DES CIRCUITS.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional « Lorraine-Alsace » et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation numéro RXXX en date du XX mai 2015.

### ARTICLE 1p. ORGANISATION

#### 1.1p. OFFICIELS :

Nom - Prénom	N° Licence	Code ASA	Fonction
BUSSEREAU Bernard	1503	0306	Pdt Collège
KIRMANN Aurélie	166443	0323	Membre Collège
DORADOUX Joël	1383	1117	Membre Collège
HARTL Danièle	27116	1609	Secrétaire Collège
CITERNE Eugène	10415	0114	Directeur de Course
GEORGET Christian	2716	0417	Directeur adjoint
MADER Franck	187564	0323	Directeur adjoint
BUREAU Jean Raphaël	15302	0914	Commissaire Technique
DERCHE Denis	33547	0314	Commissaire Technique
MACHER Jean Michel	159627	0322	Médecin Chef
VOGEL Clément	178013	0322	Responsable Commissaires
DORNBERGER Sylvia	205816	0322	Secrétaire Meeting
BRAVIN Franck	183638	0322	Véhicule d'intervention
HOEPFNER Jean Paul	46565	0322	CRAC
LIMAGE Nicolas	146829	0307	Speaker
BABLON Louis	24981	0207	Chronométrage
DROIT Olivier	10078	0402	Chronométrage
MILLEREUX	124288	0402	Chronométrage

### ARTICLE 2p. ASSURANCES

Les risques C et D sont couverts

## ARTICLE 3p. CONCURENTS ET PILOTES

- **Pour la Coupe de France des Circuits** : Les concurrents doivent être détenteurs d'une licence FFSA (ou d'une ASN étrangère) d'un niveau minimum « Régionale » (ou d'un titre de participation « circuit »), d'un passeport technique pour l'auto, ainsi que de la fiche d'homologation de celle ci. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

### A.S.A. ANNEAU DU RHIN

L'Anneau du Rhin - 68127 BILTZHEIM / e-mail : [contact@anneau-du-rhin.com](mailto:contact@anneau-du-rhin.com)  
tél : +33(0)3.89.49.99.02 (uniquement le matin) / fax : +33.(0)3.89.49.99.05  
Plus d'infos sur le Festival Auto Moto : [www.anneau-du-rhin.com](http://www.anneau-du-rhin.com)

Jusqu'au **lundi 22 Juin 2015 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

**Montant des droits d'engagement : 250 €.** Pour être acceptée, la demande d'engagement devra obligatoirement être accompagnée d'un **chèque, à l'ordre de « A.S.A. ANNEAU DU RHIN »**. Le nombre de places est limitées : 1<sup>er</sup> inscrits = 1<sup>er</sup> servis. L'engagement comprend 1 emplacement au parc concurrent (incluant l'eau et l'électricité) ainsi que 1 sticker auto « accès paddock », 3 bracelet « mécanicien / accès pit lane » et 1 bracelets «pilote ». En cas de nécessité, il est possible d'acheter sur place en supplément des billets d'entrée à la journée (5,- €). Une remise de 50% est faite sur les Essais Privés pour les concurrents habitant à plus de 500 km et réglant leurs sessions avec l'engagement, avant la clôture des engagements.

- **Pour le plateau Twin'Cup** : Les concurrents doivent être détenteurs d'une licence FFSA d'un niveau minimum « Régionale ». Le meeting étant CPEA, la participation de concurrents étrangers est autorisée. Inscription directement sur <http://www.twincup.net>
- **Pour le plateau Endurance Citroën 2 CV** : Les concurrents doivent être détenteurs d'une licence FFSA d'un niveau minimum « Régionale ». Le meeting étant CPEA, la participation de concurrents étrangers est autorisée. Inscription directement sur <http://www.24h2cv.be/072cvtrfr.htm>

## ARTICLE 4p. VEHICULES ET EQUIPEMENTS

Sont admis à ce meeting les catégories de voitures suivantes :

### Plateaux de Coupe de France des Circuits FFSA :

- **Groupe N / FN** ⇒ **Cl. 1** : - de 1400 cm<sup>3</sup> / **Cl. 2** : 1401 à 1600 cm<sup>3</sup> / **Cl. 3** : 1601 à 2000 cm<sup>3</sup> / **Cl. 4** : + de 2000 cm<sup>3</sup>. Le groupe N accueille aussi les Mitjet, Legend Car et Hacker
- **Groupe A / FA** ⇒ **Cl. 5** : - de 1400 cm<sup>3</sup> / **Cl. 6** : 1401 à 1600 cm<sup>3</sup> / **Cl. 7** : 1601 à 2000 cm<sup>3</sup> (sauf Kit car). Le groupe A accueille aussi les voitures de tourisme issues des Coupes de Marque\*, les R2, les R3.
- **Groupe GT** ⇒ **Cl. 9** : - de 2000 cm<sup>3</sup> / **Cl. 10** : 2000 à 3000 cm<sup>3</sup> / **Cl. 11** : + de 3000 cm<sup>3</sup>. Le groupe GT accueille aussi les catégories FC, les F2000, Super VW Cup 2l, les Clio Trophy, les Mégane Trophy, G.T. de série\*, les G.T. issues des Coupes de Marque (FFSA)\*, les Silhouette\*, les Super Tourisme\*, les GT de série, les Kit Car\*, les A/FA de + de 2000 cm<sup>3</sup>\* et les voitures conforme à la réglementation « RTS Drift type 1 » (sous réserve de l'accord de la Commission « Coupe de France des Circuits » à la demande du 1.4.2015 et du Comité Directeur de la FFSA).
- **Groupe C3\* / CM\* / CN\*** ⇒ **Cl. 14** : - de 1600 cm<sup>3</sup> & Funyo / **Cl. 15** : 1601 à 2000 cm<sup>3</sup> – **Cl. 16** : 905 Spider – Renault Sport Spider - Alfa Roméo barquette – Peugeot Spider THP. **Cl. 17** 1 et 2 : CM
- **Groupe Monoplaces** ⇒ qui regroupe le Groupe D ⇒ **Cl. F3\*** et le Groupe E ⇒ **Cl. 18** : - de 1605 cm<sup>3</sup> / **Cl. 19\*** : FR de 1721 à 1998 cm<sup>3</sup> / **Cl. 20** : FF Zetec\*

\* : la Coupe de France des Circuits impose pour ces catégories une réglementation technique spécifique. Cette dernière figure en détails dans le Règlement Standard de la Coupe de France des Circuits FFSA.

Tous les pneumatiques utilisés lors du meeting devront être soumis à l'enregistrement lors des vérifications techniques. Les voitures devront être équipées obligatoirement d'un transpondeur de marque CHRONOLEC.

Sur proposition de l'organisateur, des voitures issues d'autres groupes ou trophées non prévues ci-dessus pourront être admises à participer hors classement. En fonction du nombre d'engagés, l'organisateur se réserve le droit de regrouper éventuellement ensemble les groupes N/FN avec A/FA.

### Plateaux annexes :

- **Epreuve Twin'Cup** : toutes les autos conformes au Règlement Technique Twin'Cup disponible sur <http://www.twincup.net> .
- **Epreuve Endurance Citroën 2CV** : toutes les autos conformes au Règlement Technique 2CV RACING CUP disponible sur <http://www.24h2cv.be/072cvtrfr.htm> .

## ARTICLE 5p. PUBLICITES

Application des Prescriptions Générales. Toute action commerciale ou publicitaire est interdite sans autorisation expresse de l'organisateur.

## ARTICLE 6p. SITE ET INFRASTRUCTURES

Le circuit C1 de l'ANNEAU DU RHIN - bénéficie d'une licence de parcours n° 19, grade 4 National, valab le jusqu'au 02/10/2015. Il sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre suivant le tracé.

Longueur du circuit : 3621 mètres

Pole : à gauche

Nombre de véhicules admis aux essais : 2CV : 65 N/A/GT/Twin'Cup : 54 C/D/E : 42

Nombre de véhicules admis en course : 2CV : 54 N/A/GT/Twin'Cup : 44 C/D/E : 36

Panneau officiel d'affichage : au chalet administratif

### **IMPORTANT : Spécificités de l'Anneau du Rhin :**

Le parc concurrent n'est accessible la journée qu'aux voitures et motos par le tunnel. Ce dernier n'est pas accessible aux camions, camionnettes hautes (2.20 m maxi) et voitures avec remorque : ceux-ci accèdent au paddock uniquement en traversant la piste : soit la nuit, soit pendant les pauses indiquées dans le programme.

**Attention important :** la construction du nouveau bâtiment des stands ne sera peut-être pas entièrement terminée pour le meeting : c'est pourquoi aucune réservation ferme de boxe n'est à ce jour possible. Les locations de boxes se feront, en fonction du nombre de boxes réellement disponibles au début du meeting. Le nombre de boxes sera limitées : 1<sup>er</sup> inscrits = 1<sup>er</sup> servis. Dans tous les cas, prévoyez d'emporter avec vous un abri au cas où vous n'auriez pas de boxe disponible.

Le parc concurrent est ouvert au public tout le week-end (y compris la nuit) : un vigile sera présent mais chaque concurrent demeure responsable de son matériel, l'organisation déclinant toute responsabilité en cas de vol.

## ARTICLE 7p. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### **VENDREDI 26 JUIN :**

- L'accès au parc concurrent sera possible à partir de 14h00, pas avant.
- De 17h30 à 20h00 : Des sessions d'**Essais Privés facultatives** sont organisées

### **SAMEDI 27 JUIN :**

- De 8h30 à 12h40 : Des sessions d'**Essais Privés facultatives** sont organisées.
- De 08h30 à 13h00 : une **Séance de Vérifications** administratives (V.A.) et vérifications techniques (V.T.) est organisée pour les concurrents déjà présents (marquage des pneumatique à partir de 9h00).
- A partir de 14h30 : **Briefing obligatoire** des pilotes préalablement à chaque session d'essais qualificatif (briefing sur la pré-grille)
- De 13h30 à 17h30 : **Essais qualificatifs** (les horaires détaillés de chaque groupe figurent sur le programme horaire en annexe)

### **DIMANCHE 28 JUIN :**

- De 8h30 à 10h50 : **Course 1** : durée : 20 mn. Les horaires détaillés de chaque groupe figurent sur le programme horaire en annexe.
- De 11h30 à 14h20 : **Course 2** idem.
- De 15h00 à 17h20 : **Course 3** idem.

Pour l'ensemble des courses, les concurrents sont tenus de se présenter en pré grille 20 mn avant le départ

La procédure de départ sera la « procédure allégée » (art. 7.3.1.4.2.).

## ARTICLE 8p. PENALITES

Les pénalités du Règlement Standard des Circuits « Asphalte »

## ARTICLE 9p. CLASSEMENTS

Le classement final et l'attribution des points seront établis en application de l'article 9 du Règlement Standard de la Coupe de France des Circuits.

## ARTICLE 10p. PRIX

La cérémonie de podium et de distribution des trophées se fera à l'issue de chaque course.